

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 DECEMBRE 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-05-15 - SUBVENTIONS (7.5.1) – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LES COMMUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2024

DATE DE CONVOCATION : 05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONIN Pierre), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen (à compter de la 2024-05-07), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTNER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine (à compter de la 2024-05-03), CHENOT Bernard, JOUBERT Roger (ayant la procuration de LELIEVRE Jean Luc), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2024-05-03), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de HARMAND Alde), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de RIVET Lionel), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2024-05-16), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (à compter de la 2024-05-03), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), SIMONIN Hervé (à compter de la 2024-05-22), CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, SEGAULT Jean-François, KNAPEK Patrice, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, CHENOT Tony, HARMAND Alde, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	50 présents du début à la 2024-05-02. 53 présents de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 54 présents de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 55 présents de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 56 présents de la 2024-05-22 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	59 votants du début à la 2024-05-02. 62 votants de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 63 votants de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 64 votants de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 65 votants de la 2024-05-22 à la fin.

Tel que le prévoit la loi d'orientation des mobilités de 2019, la CC2T souhaite soutenir les gestionnaires de la voirie dans leurs investissements en faveur des infrastructures cyclables, à des fins d'accroissement de la part modale cycliste dans les déplacements du quotidien.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), la CC2T est compétente pour développer une politique de soutien volontariste en faveur des infrastructures cyclables. C'est à ce titre que la CC2T a adopté en juin 2023 un règlement d'intervention visant à cofinancer les aménagements cyclables réalisés par les communes, à condition qu'ils soient bien inscrits dans le schéma vélo voté en décembre 2022.

Depuis juin 2024, un nouveau règlement d'intervention en faveur des aménagements cyclables a été adopté : il est plus favorable aux communes puisque que c'est désormais la CC2T qui prend en charge l'intégralité des dépenses si les travaux sont inscrits au schéma de 2022.

La subvention présentée dans la présente délibération porte sur certains travaux qui relèvent du premier règlement, car ils ont été conduits entre l'adoption du premier règlement (juin 2023) et du second (juin 2024).

Nature de l'aide

Il s'agit d'un montant alloué à la commune pour la réalisation d'infrastructures cyclables : terrassement, enrobés, bordures, ... Sur ce type de travaux, la CC2T accepte également la prise en charge des frais liés aux études et travaux réalisés en régie par les communes. Un détail des coûts liés aux prestations en régie est demandé et examiné avant toute prise en charge par la CC2T.

L'aide financière concerne deux projets réalisés en 2024 sur la commune de Toul et se décomposant comme suit :

Nature des travaux réalisés sur Toul	Montant des travaux	Montant de la subvention demandée
Voie verte, avenue du Général Bigeard (du boulevard Pinteville à l'entrée de Cora)	43 289.00 €	17 315.00 €
Piste bidirectionnelle avenue Victor Hugo, devant Toul Habitat	29 574.00 €	11 591.00 €
TOTAL HT		28 906.00 €

Vu la délibération du 15 juin 2023 portant sur le dispositif de soutien aux aménagements cyclables,
Vu la commission mobilité du 25 novembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver l'octroi des 2 subventions pour la commune de Toul,**
- **Autoriser monsieur le président à signer toute pièce utile au versement des subventions.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX